



Règlement d'ordre intérieur

Version 01/02/2018

Exemplaire

à conserver



Table des matières

Règlement d'ordre intérieur	1
Préambule	3
Informations d'ordre général	3
1) L'accueil à Pecq Accueil : qui peut y participer ?	4
2) Les conditions d'admission	4
3) Horaires d'accueil.....	5
4) Modalités d'inscription et coûts	6
5) Le type d'activités	10
6) La santé	11
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE.....	12
Annexe 1	12
Annexe 2 :	13

Préambule

Chers parents,

Vous nous posez souvent de nombreuses questions quant aux possibilités d'accueil de la structure « Pecq Accueil ».

Tous les 3 ans, nous sommes tenus de réviser notre projet d'accueil et nous en avons profité pour mettre à jour notre règlement d'ordre intérieur.

Afin de garantir la continuité de la qualité de l'accueil, il était important de tenir compte des remarques des accueillantes qui s'occupent au quotidien de vos enfants.

C'est dans cette optique que nous nous sommes réunies et vous présentons le fruit de nos réflexions.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et vous invitons à découvrir le projet d'accueil complet (disponible sur le site de la commune [http:// pecq.be](http://pecq.be)).

Au plaisir de vous rencontrer,

L'équipe des accueillantes (Martine, Valérie et Amélie),

La coordinatrice ATL

L'Echevine, Madame Sophie Pollet

Informations d'ordre général

Dénomination et adresse	PECQ ACCUEIL Rue de la Croix-Rouge, 7 - 7740 Pecq 0471/98 33 30
Statut juridique	Accueil extrascolaire communal
Siège social de l'ASBL	Administration Communale de Pecq Rue des Déportés, 10 – 7740 Pecq
Siège d'exploitation	Rue de la Croix-Rouge, 7 – 7740 Pecq
Les responsables administratifs	Madame Sophie POLLET ; Echevine de la Petite Enfance Madame Emilie WILFART ; Coordinatrice de la structure 069/55.33.18 – emilie.wilfart@pecq.be

1) L'accueil à Pecq Accueil : qui peut y participer ?

A) En ce qui concerne les périodes scolaires :



Tout enfant de **2,5 à 12 ans fréquentant les écoles de l'entité ou domicilié sur l'entité.**

B) En ce qui concerne les vacances scolaires :



Tout enfant de **2,5 à 12 ans**. La structure est accessible aux enfants **domiciliés dans l'entité ou fréquentant une école de la commune** mais nous ouvrons également les portes de l'accueil aux enfants issus d'autres communes.

C) En ce qui concerne les journées pédagogiques :



Tout enfant de **2,5 à 12 ans fréquentant une école de l'entité** (tous réseaux confondus).

2) Les conditions d'admission :

1. Afin de respecter les normes en vigueur, il est impératif que l'enfant soit **en ordre de vaccination** et particulièrement contre les maladies suivantes :
Diphtérie – tétanos – coqueluche – poliomyélite – rougeole – oreillons – rubéole et toute autre maladie selon les consignes de la Communauté française.
2. Si un enfant est **malade** et qu'il dispose d'un certificat médical l'empêchant de fréquenter son milieu scolaire, **il ne sera pas accepté dans la structure** le temps de la maladie.
3. La première fois, l'enfant sera accueilli sans formulaire d'inscription. Ensuite, il ne sera accepté **que si les documents préalablement remis sont entièrement complétés et, au plus tard, cinq jours après le début de l'accueil.**
4. Etant donné que la structure **Pecq Accueil ne s'apparente pas à une « Halte garderie »** mais bien à un accueil extrascolaire, **il n'est désormais plus possible de déposer votre enfant le temps de faire une course** ou de participer à une initiative communale quelconque.

5. Chaque enfant **est tenu de respecter le personnel encadrant**, les autres enfants, le matériel mis à sa disposition, le mobilier ainsi que l'environnement dans lequel il se trouve. Il est invité à adopter une tenue et un langage corrects et se doit d'éviter toute forme de violence (verbale ou physique).

Afin d'assurer le bon fonctionnement de Pecq Accueil, l'accès pourrait être refusé à un enfant qui ne respecte pas les règles mentionnées ci-dessus. Après deux avertissements faits aux parents, et sur concertation entre la coordinatrice et les puéricultrices, une décision d'exclusion peut être prise.

3) Horaires d'accueil

Durant la période scolaire	Le mercredi en période scolaire	Durant les vacances scolaires	Durant les congés pédagogiques
De 15h30 à 19h00 (Ramassage scolaire possible) Les lundi, mardi, jeudi, vendredi	De 12h00 à 19h00 (Ramassage scolaire possible) Maximum 30 enfants	De 7h30 à 17h30 Maximum 25 enfants	De 7h30 à 19h

Afin de respecter les horaires de chacun, il est demandé aux parents de se présenter au minimum 5 minutes avant l'heure de fermeture.

4) Modalités d'inscription et coûts :

A.1) Accueil durant la période scolaire :



➤ Inscriptions : comment cela se passe-t-il ?

- Il est possible que votre enfant soit pris en charge dès la fin des cours par la structure d'accueil (ramassage scolaire).
- Le transport vers « Pecq Accueil » est assuré par le personnel de la structure via le véhicule communal prévu à cet effet.
- Les inscriptions sont **obligatoires (de 15h30 à 19h) par téléphone au 0471/98.33.30 ou sur place** (Rue de la Croix-Rouge, 7 -7740 Pecq) et **sont à valider au plus tard la veille du jour souhaité** pour la prise en charge de votre enfant.

Exemple : vous souhaitez que les accueillantes de Pecq Accueil prennent votre enfant en charge le vendredi, l'inscription sera possible **jusqu'au jeudi soir 19h00 au plus tard.**

Pour respecter la vie privée des accueillantes, **aucun appel ne sera réceptionné avant 15h30 ni après 19h00.**

Il vous est cependant toujours possible de laisser un message en indiquant les coordonnées de votre enfant en cas de maladie ou de désistement de dernière minute.

➤ Faut-il prévenir l'école ?

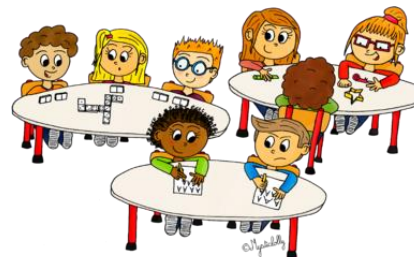
OUI ☺. En plus de prévenir Pecq Accueil, **il est demandé aux parents de prévenir l'école** par écrit (cahier de communication /journal de classe /sms sur GSM) **afin que les enseignants et la direction soient au courant de la prise en charge de votre enfant par Pecq Accueil** au départ de l'école.

➤ Votre enfant est malade, faut-il prévenir Pecq Accueil ?

OUI ☺. Votre enfant est malade et ne peut se rendre à l'école ce jour ?

Merci de prévenir l'équipe encadrante **le plus vite possible** au **0471/98.33.30** afin qu'elle puisse réorganiser ses tours de transport et connaître le nombre exact d'enfants à véhiculer.

A.2) Accueil le mercredi après-midi



Inscriptions : 2 propositions :

➤ Inscription au mois :

Il est possible d'inscrire vos enfants pour tous les mercredis du mois en cours.

(Demande à réitérer **le dernier mercredi de chaque mois**)

➤ Inscription ponctuelle :

En ce qui concerne les demandes ponctuelles, l'accueil du mercredi étant fortement sollicité, nous clôturons les inscriptions **dès le lundi soir à 19h.**

Nous attirons votre attention sur le fait que la capacité d'accueil de Pecq Accueil **est de 30 enfants maximum.** Au-delà de ce nombre, nous ne pourrions malheureusement pas répondre à votre demande.

Compte tenu du succès rencontré par l'accueil du mercredi après-midi, nous soulignons que nous donnons priorité aux enfants dont les parents travaillent et ne peuvent trouver d'autre alternative d'accueil.

Une attestation émanant de votre employeur pourrait éventuellement vous être demandée.

Il est possible de commander un repas chaud ou d'emporter son pique-nique.

Coûts

Chaque mois, une facture est envoyée aux parents concernant la garde de leur enfant durant le mois précédent. Les puéricultrices tiennent à jour les présences des enfants et transmettent, en fin de mois, les informations à la Commune pour la facturation. Un parent qui ne paie pas ses factures, après plusieurs rappels, verra son enfant refusé à Pecq Accueil, que ce soit durant les périodes scolaires ou durant les périodes de vacances le temps qu'une solution puisse être trouvée d'un commun accord.

Les tarifs appliqués durant la période scolaire sont les suivants :

- 1 €/heure entamée
- 0,50 €/goûter
- 2 €/soupe et repas chaud maternel le mercredi
- 3 €/soupe et repas chaud primaire le mercredi

Désistement

Les tours de ramassage du mercredi demandent une organisation importante.

C'est la raison pour laquelle nous clôturons les **inscriptions dès le lundi soir 19h00 et commandons les repas.**

En cas de désistement, nous insistons sur le fait de prévenir au plus vite les accueillantes au **0471/98.33.30** et **au plus tard le lundi soir à 19h00.**

Si ce délai n'est pas respecté, nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer le repas ou un montant équivalent à celui-ci en fonction de l'âge de l'enfant (2 € ou 3 €).



Qu'en est-il des devoirs ?

Pecq Accueil est une structure reconnue Accueil Temps Libre et n'est en aucun cas une école de devoirs.

Après le goûter, chaque enfant est invité à effectuer ses devoirs mais les accueillantes ne forceront en aucun cas vos enfants. De même, elles ne se permettront pas de vérifier les journaux de classe ni de corriger ou de superviser les travaux de chacun. Elles n'en sont pas responsables.

Il est de votre rôle de parents d'assumer pleinement le suivi des études de vos enfants.

Et si mon enfant ne respecte pas le matériel ?

Nous veillons à la qualité de l'accueil en achetant régulièrement des crayons, marqueurs, jeux de société, nappes, ...

Si l'enfant dégrade quelque objet de manière volontaire, un montant de 5 € vous sera demandé.

Si le jeu abimé est inutilisable, le montant correspondant à l'achat d'un nouveau jeu vous sera facturé. Il est important que les valeurs de respect du matériel soient comprises de la part des enfants.

B) Accueil durant les vacances scolaires



Inscriptions : comment cela se passe-t-il ?

Les inscriptions s'effectuent toujours sur place **selon les dates prévues de 15h30 à 19h00.**

Une annexe reprenant les dates de début et de fin d'inscription est communiquée en début d'année scolaire aux parents et téléchargeable sur le site de la commune.

Il est également possible pour les parents de demander à la coordinatrice de recevoir les informations par mail au sujet des périodes de vacances.

Nous insistons sur le fait que **lorsque l'inscription est validée, aucun changement ne peut être effectué.** (aucun ajout ni désistement).

Seul le certificat médical (remis le lendemain de l'absence de votre enfant aux accueillantes) **permettra le remboursement.**

Coûts :

Chaque mois, une facture est envoyée aux parents concernant la garde de leur enfant durant le mois précédent. Les puéricultrices tiennent à jour les présences des enfants et transmettent, en fin de mois, les informations à la Commune pour la facturation.

Un parent qui ne paie pas ses factures, après plusieurs rappels, verra son enfant refusé à Pecq Accueil, que ce soit durant les périodes scolaires ou durant les périodes de vacances.

Les tarifs appliqués durant la période de vacances scolaires sont les suivants :

- 3€/demi-journée,
- 6€/journée,
- 2€/soupe et repas chaud **maternel**
- 3€/soupe et repas chaud **primaire**

🚫 Note : au-delà de 5h00 d'accueil, nous considérons que l'enfant est présent une journée complète.

Exemple : Si les parents ont réservé pour une demi-journée, ils viennent déposer l'enfant à 7h30 et doivent obligatoirement venir le chercher avant 12h30.

S'ils viennent au-delà de cette heure, un forfait de 3€ supplémentaires leur sera facturé équivalent au tarif d'une journée complète.

C) Durant les journées pédagogiques

Il est possible d'inscrire vos enfants lors des journées pédagogiques des écoles communales ou libres de l'entité.

Les inscriptions peuvent s'effectuer au maximum jusqu'à la veille à 19h.

Le prix de la journée s'élève à 6 € auquel il faut rajouter le prix d'un repas si vous le souhaitez. (2 € en maternel et 3 € en primaire)

5) Le type d'activités

Selon les activités, les puéricultrices fonctionnent avec deux groupes d'enfants. La répartition se fait en fonction du nombre d'enfants et leur âge.

Remarque : Le droit de ne pas participer à une activité est admis, au bénéfice d'une activité libre qui ne dérangera pas le reste du groupe.

Chaque enfant a le droit de s'exprimer, de donner son avis. Il lui sera demandé de respecter des règles de savoir vivre.

Voir Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'accueil extra-scolaire en annexe 1.

Chaque activité mise en place par les accueillantes permet aux enfants de développer :

- **leur autonomie,**
- **leur confiance en soi,**
- **leur esprit d'équipe,**
- **la socialisation,**
- **l'aspect cognitif, social et psychomoteur,**
- **leur créativité.**



En plus de cela, tous les enfants recevront des notions « d'hygiène » (se laver les mains après avoir mangé ou être allé aux toilettes...), des règles de vie (ranger, débarrasser, être poli...) et de sécurité.



6) La santé

Les parents, lors de l'entrée de l'enfant, donneront toutes les informations concernant la santé de leur enfant. Il est important de connaître les besoins alimentaires de l'enfant, **savoir si l'enfant a des allergies connues, ou tout autre problème de santé auquel il faut être vigilant** pour que l'accueil puisse se passer au mieux.

Le service demandera aussi aux parents que les enfants soient en ordre de vaccinations, toutes les informations médicales devront être renseignées sur la fiche santé.

L'administration des médicaments ne se fera que sous présentation d'un certificat médical.

Il est possible durant les congés scolaires que l'enfant soit malade et ne se présente donc pas à Pecq Accueil.

Si les parents souhaitent être remboursés, il y a deux conditions :

- que les parents **avertissent de quelque manière que ce soit les accueillantes afin de les prévenir que l'enfant ne sera pas présent** et, de plus, **qu'un certificat médical soit apporté** dans les temps impartis. **(le lendemain de l'absence de l'enfant)**

Remarque : Si votre enfant est couvert par un certificat médical pour une période déterminée, il n'est en aucun cas possible de revenir plus tôt au sein de la structure Pecq Accueil.



Annexe 1

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L' ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Pour les enfants :

Pour les enfants, quelques règles sont à respecter à l'intérieur du bâtiment :

- Ne pas crier, ne pas courir ni se bousculer
- Respecter le mobilier (en ne grimant pas sur les tables) , les locaux, le matériel,
- Ranger les jeux à leur place avant le départ pour la maison,
- Respecter les affaires d'autrui,
- Ranger les manteaux au portemanteau et les cartables à l'emplacement prévu,
- S'entraider lorsqu'un ami est en difficulté,
- Respecter la sieste des plus petits,
- Employer un vocabulaire correct,
- Respecter les règles de politesse : « bonjour, au revoir, s'il-vous-plaît, merci »,
- Respecter les temps de parole : écouter l'autre sans l'interrompre.



Quelques règles à respecter à l'extérieur du bâtiment :

- Respecter l'environnement : ne pas arracher les fleurs, ne pas jeter de déchets par terre...

Annexe 2 :

Pour les parents :

Pour les adultes responsables des enfants, il existe aussi des règles à respecter :

- Reprendre son enfant dans le hall d'entrée du bâtiment. En effet, les enfants ne sont pas autorisés à sortir seuls du bâtiment.
- Respecter les horaires de fermeture de « Pecq Accueil ». Si l'heure est dépassée, les enfants seront confiés à la protection de la police. Dans le cas de retards dus à d'éventuels imprévus (urgence, pneu crevé...), les parents doivent veiller à prévenir les accueillantes.
- Dans le cas de retards quotidiens (plus de 3x/semaine), le milieu d'accueil se voit le droit de facturer 2€/10 minutes.
- Prévenir l'équipe des accueillantes si une autre personne que le responsable désigné préalablement vient rechercher l'enfant (Mamie, grande sœur, marraine, ...)
- De communiquer aux accueillantes tout changement concernant :
 - Le changement d'adresse
 - Le changement de numéro de téléphone / GSM
 - Le changement d'école
 - Le changement de situation familiale
- De prendre connaissance de toute information concernant l'accueil des enfants (tableau blanc dans le hall).
- Etre attentif au fait que, dès que vous êtes présent au sein de l'accueil, la responsabilité de votre ou vos enfants vous incombe.

Merci de votre lecture

L'équipe de Pecq Accueil



